

Bruxelles, le 29 mai 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2017/0143(COD)

9315/19
ADD 1

CODEC 1082
EF 195
ECOFIN 492
SURE 38
SOC 362
IA 152

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (première lecture) - Adoption de l'acte législatif - Déclarations

Déclaration de la République tchèque

La République tchèque comprend les objectifs de la proposition de règlement relatif à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP), en particulier la volonté de créer un marché effectif pour les produits du troisième pilier dans les États membres où ces produits ne sont pas assez développés. Toutefois, étant donné que la proposition repose sur le règlement sectoriel existant de l'UE pour les établissements financiers, il ne permet pas la participation de régimes nationaux du troisième pilier s'ils ne sont pas harmonisés. À cet égard, la République tchèque estime qu'il importe de souligner aussi les potentielles conséquences négatives du règlement sur les régimes nationaux existants relevant du troisième pilier. Il se peut que le fonctionnement de régimes nationaux existants et bien établis de produits du troisième pilier couvrant un grand nombre de participants risque d'être entravé et que des actifs déjà accumulés soient transférés sans effet raisonnable.

Déclaration des Pays-Bas

Les Pays-Bas notent que certaines modifications importantes ont été apportées à la proposition initiale de la Commission européenne. Les Pays-Bas notent que l'accord respecte les prérogatives des États membres en matière de fiscalité et que les États membres décident eux-mêmes si leurs institutions de retraite professionnelle (IRP) sont autorisées à fournir des PEPP. Toutefois, nous restons d'avis que cet accord contient trop d'actes délégués et confère trop d'autorité à l'AEAPP et à la Commission. Par conséquent, les Pays-Bas voteront contre le règlement relatif au PEPP lors de la réunion du Coreper et de la session du Conseil.
